

MICHEL NOBLECOURT

*Le pouvoir syndical en France
depuis mai 1981**

Au niveau d'une société, le pouvoir syndical se mesure à la capacité des organisations de salariés à imprimer leur marque sur le cours de la politique économique et sociale générale. Depuis l'avènement en mai 1981 de François Mitterrand à la présidence de la République, les syndicats auraient-ils repris du poil de la bête, renforçant par là même le pouvoir syndical en influant le cours du « changement » ? A première vue leur audience dans l'opinion semble bonne. Aux élections prud'homales du 8 décembre 1982, les cinq centrales syndicales représentatives — CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC — ont consolidé leurs positions, totalisant 96,19 % des suffrages, soit une progression de 1,19 point en trois ans (1). Peu importaient alors le sérieux revers de la CGT, la stagnation relative de la CFDT et de FO, la progression de la CGC et de la CFTC, les syndicats apportaient la démonstration de leur bonne audience. Une récente enquête d'opinion (2) a par ailleurs révélé que pour une proportion non négligeable de Français ces organisations jouaient un rôle plutôt positif dans la vie sociale et, dans une moindre mesure, politique.

Est-ce à dire que pour autant le pouvoir syndical s'est affirmé dans la société depuis mai 1981 ? La réponse n'est pas aussi évidemment affirmative.

* Summary et résumé, p. 192.

(1) *Le Monde* du 10 décembre 1982.

(2) Enquête réalisée par l'IFRES du 29 mars au 6 avril 1983 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes (*Le Nouvel économiste*, n° 386-2, mai 1983).

RÉFLEXION ET IMPRÉPARATION

Bien avant 1981, les syndicats avaient réfléchi à la perspective d'un changement politique. Même s'ils le situaient plutôt en 1978, au moment des élections législatives, que trois ans plus tard. Du côté de ceux qui ont toujours estimé qu'ils avaient une vocation de bâtisseurs de société et qui n'ont jamais hésité à agrémenter leur combat de prises de position électorales, la réflexion était ancienne. La CGT, la CFDT et la FEN ayant depuis longtemps opté pour une rupture avec la société capitaliste, et ayant donc défini leurs voies de passage au socialisme de leur choix, avaient déjà phosphoré sur le rôle de l'organisation syndicale en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir. Le CNPF, pour les entreprises du secteur privé principalement, la FNSEA, pour les exploitants agricoles, savaient également qu'un tel glissement politique les amènerait à une attitude plus défensive, voire plus contestatrice.

Au sein de la CGT, Henri Krasucki, avant même de devenir secrétaire général en juin 1982, s'était, dans deux ouvrages (3), interrogé sur la fonction des syndicats dans une France socialiste : « Gestion ou revendication ? » « Les syndicats, écrivait-il en 1972, auront pour souci majeur de veiller à ce que soit accompli en chaque circonstance tout le progrès social que permet le développement de l'économie et cela à l'échelle du pays, dans le plan, comme dans chaque entreprise et à tous les niveaux intermédiaires. » Et prémonitoire, il ajoutait : « Pour changer la société il faut changer le pouvoir économique et le pouvoir politique. Tant qu'on n'aura pas accompli ce changement on n'aura rien fait, on parlera seulement de socialisme mais ce sont les capitalistes qui tiendront toujours le manche. » « Pour changer, disait-il en 1980, il faut toucher à l'essentiel, au capital, à la propriété des grands moyens de production et d'échange, aux privilèges, au pouvoir de décision, à l'état de sujétion du plus grand nombre. » De telles attentes expliquent nombre de réticences de la CGT devant certains actes du nouveau pouvoir depuis 1981, avec la difficulté supplémentaire que des ministres communistes sont au Gouvernement et qu'à entendre Georges Ségué leur présence devait être « une garantie d'importance » pour que « de vraies réformes économiques et sociales du type de celles qui figurent dans le programme du XL^e Congrès soient effectivement appliquées ».

(3) *Syndicats et socialisme* (1972, Ed. Sociales), *Syndicats et unité* (1980, Ed. Sociales).

Tout en souhaitant le changement politique la CFDT s'était évertuée depuis plusieurs années à en montrer les limites. « Si la gauche au pouvoir se contente de gérer le capitalisme, déclarait Edmond Maire en mai 1975, la CFDT la contestera sans ménagement. Si la gauche est au pouvoir en raison d'une mobilisation consciente de la population sur des objectifs communs de transformation alors notre autonomie nous conduira à l'engagement résolu dans un combat solidaire avec des moyens convergents dans l'inévitable affrontement avec les forces capitalistes menacées » (4). Et en mars 1981, le secrétaire général de la CFDT prophétisait : « L'élection d'un candidat de gauche rendrait aussi les choses plus faciles sans pour autant signifier qu'il suffirait de cette élection pour mettre en œuvre les propositions avancées. »

Ainsi si la CGT et la CFDT avaient réfléchi au « changement », cet événement les a surpris. La première avait trop lié ses propositions à celles du candidat communiste pour accueillir sans méfiance l'élection, qu'elle n'attendait pas, d'un socialiste. La CFDT avait délaissé sa stratégie de l'union des forces populaires, définie au Congrès d'Annecy en 1976, pour, dès 1978, se « resyndicaliser », se « recentrer » et « s'engager dans une action syndicale qui ne subordonne plus l'avenir à la seule action politique ». Autant dire qu'elle avait pris son parti d'une crise longue et rude sans perspective de changement politique.

Les adaptations ont été moins délicates, à première vue, pour les organisations syndicales qui se refusent à défendre un projet global de société comme FO, la CCC et la CFTC. Si André Bergeron n'avait pas caché que chez les socialistes F. Mitterrand était pour lui le meilleur candidat, si la CCC avait contribué à « déstabiliser » Valéry Giscard d'Estaing en dénonçant avec insistance les effets « néfastes » de sa politique économique pour les cadres, aucune de ces organisations n'avait pris position électoralement. Le 19 décembre 1979, le Comité confédéral national de Force ouvrière affirmait : « FO, organisation de classe laisse la responsabilité aux partis politiques d'élaborer leur propre projet de société, à charge pour le syndicalisme libre et indépendant, de critiquer, éventuellement de combattre, le ou les projets en question, au cas où ceux-ci desserviraient les travailleurs ou mettraient en cause les libertés. » Et au Congrès de Vichy en 1977, se situant déjà dans une perspective de victoire de la gauche en 1978, A. Bergeron lançait : « Chacun a le droit d'imaginer un système différent mais nous ne sommes pas des bâtisseurs de société.

(4) *Syndicalisme-Hebdo*, n° 1550, 29 mai 1975.

Nous veillons aux intérêts des gens que nous représentons, c'est-à-dire les salariés. » Cependant malgré leur désir de demeurer spectateurs au bord de l'arène politique, les syndicats réformistes se sont trouvés confrontés au risque de voir un cadre de relations sociales dans lequel ils s'étaient bien insérés changer du tout au tout.

LE RENOUVEAU ET L'OFFENSIVE

Il n'est pas étonnant que la première phase de l'action gouvernementale, de mai 1981 à juin 1982, ait été caractérisée comme celle de « l'état de grâce ». Toute une série de décisions, d'actes qui ont constitué pour eux autant d'acquis sociaux, ont montré que le pouvoir syndical avait, situation nouvelle, droit à l'écoute, mieux encore que sa capacité d'imprimer le cours du changement était reconnue et même renforcée. Jean Bornard, président de la CFTC, visait juste quand il soulignait (5) : « Nous sommes convaincus que l'influence syndicale peut être considérable dans le champ politique. Le syndicalisme c'est d'abord non pas la défense égoïste de l'intérêt personnel mais un effort collectif et c'est à travers cela, un ciment, un élément de cohésion sociale dans un pays. »

Indéniablement les premiers pas du nouveau pouvoir et l'attitude, ouverte, constructive, compréhensive des syndicats, ont effectivement cimenté une certaine cohésion sociale. Si le CNPF, opposé à la politique économique et sociale du Gouvernement, et la FNSEA, contestée dans son rôle de porte-parole unique des agriculteurs et hostile au « projet socialiste pour l'agriculture » d'Edith Cresson, refusent de jouer le jeu du « consensus », les syndicats de salariés marquent des points. Les premières mesures sociales, de la hausse de 10 % du SMIC à la revalorisation des Allocations familiales, favorisent une relance de l'économie. La concertation devient la règle entre le pouvoir et ses interlocuteurs syndicaux. Les négociations sociales retrouvent une vie qu'elles avaient perdue de l'accord national interprofessionnel du 17 juillet 1981 sur la réduction de la durée du travail aux accords salariaux dans le secteur public et nationalisé.

A plus d'un titre, les syndicats deviennent de réels outils dans le changement qui se met en œuvre. La CFDT verra la première son pouvoir s'affirmer. Elle « place » un certain nombre de ses dirigeants dans les rouages du pouvoir de l'Elysée (Jeannette Laot), au ministère

(5) *Cahier du Carrefour*, janvier, février, mars 1981.

de la solidarité (Hubert Lesire-Ogrel), en passant par le Commissariat au Plan (Hubert Prévot) et nourrit les dossiers de ministres encore en apprentissage. Parmi les grandes réformes sociales c'est elle qui imprime sa marque à l'esprit de l'ordonnance sur les 39 heures et la 5^e semaine de congés payés et qui voit une grande partie de ses idées reprises dans les quatre lois Auroux, de l'obligation annuelle de négocier au droit d'expression des salariés. L'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite correspond à une attente de tous les syndicats ouvriers même si les modalités de sa mise en application et les difficultés de son financement suscitent paradoxalement des réticences.

Dans cette période d'impulsion des réformes, avec une hâte qui pourrait faire croire qu'un septennat ne dure que dix-huit mois, la CGT éprouve plus de difficultés à être écoutée. Quand dès le 19 août 1981, Georges Séguy met en avant six mesures d'urgence d'une nouvelle hausse de 10 % du pouvoir d'achat du SMIC à un blocage temporaire des prix en passant par la suspension de tout plan de licenciement, ses propositions ne reçoivent aucun écho. Globalement satisfaite des nationalisations et des premières mesures sociales la centrale campera dans une attitude bienveillante jusqu'à ce qu'à l'occasion de la réduction de la durée du travail — elle réclamait les 38 heures et n'avait pas signé l'accord du 17 juillet —, elle découvre les vertus du « harcèlement constructif ». Par une série de mouvements de grève dans les entreprises en février 1982 — le nombre de journées perdues a été multiplié par quatre par rapport à février 1981 —, elle obligera le chef de l'Etat à décider que les 39 heures devraient être payées 40. Une manifestation de la subsistance de son pouvoir.

Si la FEN, quoique déçue par les lenteurs de la mise en œuvre du grand service public unifié et laïc de l'éducation, a acquis le sentiment que ses propositions étaient mieux prises en compte tant au ministère de l'Education qu'à celui de la Fonction publique, FO et la CGC se sont révélées moins à l'aise dans cette première phase de l'action gouvernementale. Comme l'indique Marc Blondel, secrétaire confédéral de FO (6), « Je crois que le mouvement syndical, par définition, fait de l'autodéfense. Je crois qu'il est « conservateur ». Avant d'être novateur, il faut d'abord s'assurer d'avoir quelques assises et d'éviter de tout perdre et de tout remettre en cause, dans ces conditions la première réaction c'est l'autodéfense ». Réservée devant l'extension des nationalisations, hostile au droit d'expression perçu comme un cheval de bataille antisyndical, inquiète de voir le terrain de prédilection de sa politique contractuelle, la Fonction publique, confiée à

(6) *Ibid.*

un ministre communiste, Force ouvrière a redouté de voir son pouvoir, dans les mécanismes de concertation, remis en cause et a refusé de changer d'attitude en s'engageant davantage dans la voie de la proposition. Contestée elle aussi dans son rôle d'unique porte-parole des cadres, la CGC a craint une contestation insidieuse de la hiérarchie et a glissé dès janvier 1982 dans une opposition ouverte au pouvoir.

LA RIGUEUR ET LA DÉFENSIVE

Le passage de « l'état de grâce » à l'état de rigueur, symbolisé par la seconde dévaluation du franc en juin 1982 et le premier plan de rigueur (blochage des prix et des revenus) a compromis ce bel équilibre social. Mais sans le rompre. Offensif dans la proposition, dans le harcèlement ou dans l'accompagnement des réformes sociales, le mouvement syndical s'est trouvé brusquement placé sur la défensive. Son pouvoir nouveau était ainsi ramené à une défense traditionnelle des acquis à peine engrangés et déjà menacés par les rigueurs de la crise. Paradoxalement pourtant, cette attitude défensive ne s'est pas résumée à un repli.

Chacune à sa façon, avec sa sensibilité propre, FO et la CFDT avaient tiré la sonnette d'alarme non sur le terrain social mais, signe d'un nouveau champ de pouvoir, sur le terrain économique. André Bergeron s'en allait répétant qu'il ne créerait pas de difficultés supplémentaires au pouvoir, qu'il ne serait pas « plus dur ou plus mou » face à Pierre Mauroy que face à Raymond Barre, mais que nul ne pouvait vivre en ignorant les rudes lois d'une crise économique internationale. Dans une interview en août 1982 (7), il reprochait au Gouvernement d'avoir trop longtemps méconnu les réalités de la crise, d'avoir en quelque sorte, comme le disait J. Bornard, « tué le comptable ». Dès le Congrès de Metz en mai 1982, Edmond Maire qui, déjà, avait dénoncé le « faux pas sérieux » de F. Mitterrand sur les 39 heures, invitait le Gouvernement à « faire preuve à la fois de cohérence, de rigueur et d'ambition ». Un mois plus tard, à l'ouverture du Congrès de la CGT à Lille, Pierre Mauroy annonçait le blocage des salaires.

Le premier plan de rigueur n'a pourtant pas donné l'occasion aux syndicats de manifester leur pouvoir d'opposition en recourant à l'arme de la grève. Ni le blocage des salaires, ni les négociations de

(7) *Le Monde* du 14 août 1982.

sortie du blocage des salaires, ni la remise en cause de l'indexation automatique des salaires sur les prix, n'ont entraîné de grands mouvements sociaux impulsés par les confédérations. Le 24 mai 1977 pourtant les cinq confédérations représentatives et la FEN avaient lancé une grève nationale de vingt-quatre heures contre R. Barre accusé seulement de menacer la politique contractuelle.

Quelques semaines après que, le 15 avril 1982, le CNPF ait « décripé » ses relations avec les pouvoirs publics en obtenant une pause sur ses charges et des mesures d'aides aux entreprises, quelques semaines après que la FNSEA, le 23 mars 1982, ait fait défiler à Paris 100 000 agriculteurs pour la défense de ses revendications de prix, les syndicats de salariés se sont retrouvés en porte à faux avec la politique gouvernementale mais n'ont pas utilisé la rue pour le dire. Ils ont volontairement délaissé une partie de l'arsenal classique des groupes de pression. La CFDT a exprimé des désaccords sur la méthode et a plaidé pour une autre rigueur. FO s'est cabrée, comme la FEN, sur la mise en hibernation de la politique contractuelle salariale et s'est accrochée, comme la CGT, à la défense du pouvoir d'achat. La CGT a mis en cause la pression du capitalisme national et internationale et a développé l'idée, déjà ancienne, d'y faire contrepoids. En même temps, comme l'a expliqué Henri Krasucki à Lille au XLI^e Congrès, elle s'est adaptée au changement avec tous ses aléas : « Nous sommes en mesure de faire des propositions plus concrètes, plus précises, mieux affinées que les mots d'ordre nécessairement simples et carrés qui étaient ceux d'autrefois. »

Paradoxalement c'est dans cette phase de rigueur que le pouvoir syndical a développé une nouvelle qualité, celle d'une innovation pouvant aller jusqu'à la remise en cause de certains acquis, ceux-ci s'avérant plus irréductiblement défendus dans des entreprises protégées qu'au niveau national. Ainsi on a vu les syndicats établir un plan commun d'économies pour l'assurance-chômage aboutissant à réduire le montant ou la durée de versement de certaines prestations. Le pouvoir syndical a ainsi flirté avec l'impopularité, une impopularité dont certains ont fait les frais lors des élections prud'homales. Le deuxième plan de rigueur au lendemain de la troisième dévaluation du franc et des élections municipales de 1983, est intervenu dans une période qui était marquée déjà par un étiolement de la concertation avec le Gouvernement, étiolement paradoxal à l'heure des lois Auroux destinées justement à redonner vie à tous les niveaux au dialogue social. En dehors de la CGC plus oppositionnelle, aucun syndicat n'a voulu là encore rompre avec le Gouvernement. Le durcissement de ton enregistré à cette occasion a été à la fois un moyen pour le pouvoir

syndical de se réaffirmer sur l'échiquier social, en mettant en avant ses critiques, ses désaccords et ses propositions, et de rester en « phase » avec des adhérents quelque peu désorientés par les changements dans le changement.

UNE FAIBLESSE RELATIVE

Dans un pays où les syndicats représentent environ 20 % des salariés le pouvoir syndical demeure relativement faible. Sa faiblesse est indéniable par rapport à des pays industriellement développés comme l'Allemagne fédérale ou la Suède. Le changement de mai 1981 apparaît néanmoins comme une chance, inespérée pour lui, de renforcer ses bases sociales. La première phase l'a vu offensif dans la proposition et dans la concertation, la seconde réaliste et novateur dans la défensive. Mais dans l'une comme dans l'autre période, ce pouvoir syndical presque renaissant a été desservi par une faible mobilisation sociale — si l'on excepte les grèves de février sur les 39 h et les conflits du printemps dans l'automobile qui ont fait sensiblement monter le nombre de journées perdues en 1982 —, une stagnation et plus fréquemment une érosion de ses effectifs (très sévère pour la CGT, préoccupante pour la CFDT), une division syndicale persistante. Opposées durant leur phase d'opposition au pouvoir politique précédant par d'importantes divergences tant tactiques qu'idéologiques, la CGT et la CFDT confrontées à l'épreuve du passage d'un syndicalisme de « contestation » à un « syndicalisme de réalisation », se sont trouvées sur des positions diamétralement divergentes à chacune des étapes essentielles du changement. Mais Edmond Maire a échoué dans sa tentative d'unité d'action à multipartenaires en raison principalement de l'hostilité méfiante de Force ouvrière. Les réformistes de leur côté n'ont pas réussi davantage à se rassembler. Comme le ver dans le fruit, la division mine le pouvoir syndical. L'affaiblit.

Ce pouvoir syndical n'a cependant pas joué toutes ses cartes. Il a encore quelques bons atouts pour combattre sa faiblesse relative et s'engager dans un renouveau. La rigueur, pour ne pas dire l'austérité, peut lui permettre de réviser ses schémas sur la notion d'avantages acquis, la conception du progrès social, les mutations profondes qui s'opèrent dans le monde ouvrier. Les lois Auroux vont l'amener à jouer un rôle nouveau dans les entreprises et à s'investir de plus en plus sur le terrain économique. La nouvelle chance du pouvoir syndical n'est pas encore définitivement derrière lui.